



Compte rendu de la CAPL de Liste d'Aptitude de C en B du 3/11/2016

Déclaration liminaire des élus CGT – Solidaires – FO – CFDT à la CAP L n°2 de la DISI SO

Monsieur le Président,

Une "jurisprudence" de la CAPL n°2 de la DISI-SO avait établi des règles de classement des propositions à la liste d'aptitude de C en B.

Ces règles tacites et reconductibles permettaient aux agents de la DISI Sud-Ouest, candidats à cette sélection d'avoir une visibilité sur l'évolution de leur possibilité de promotion, en regard de leur dossier et des postes ouverts à la liste d'aptitude nationale.

Bien que cela ne se soit jamais présenté dans les CAPL de la DISI, seuls des agents dont le dossier présenterait des évolutions négatives d'une année sur l'autre seraient susceptibles d'être déclassés sur la liste de proposition de la CAPL.

Cette année, Monsieur le Président, nous sommes choqués que lors de votre première présidence de CAPL de liste d'aptitude à la DISI Sud-Ouest, vous nous proposiez, comme entrée en matière, de déclasser 2 agents jugés « excellents » par vos chefs de services et votre prédécesseur depuis des années.

Les élus du personnel CGT, Solidaires, FO et CFDT que nous sommes n'accepteront pas que ces mêmes agents soient traités comme des pions par leur haute hiérarchie.

Les personnels méritent plus de respect et de considération. Dans le contexte actuel d'accroissement des charges de travail dû aux suppressions d'emplois qui impliquent beaucoup d'efforts de leur part pour faire « tourner » vos services, Monsieur le Président, vous envoyez un signal dévastateur à tous les agents !

Nous irons droit au but, Monsieur le Président : les élus du personnel de la DISI Sud-Ouest exigent, en préalable aux travaux de cette CAPL, que vous reveniez sur votre proposition de déclasser ces deux agents.

En introduction des travaux de la CAPL n° 2 de la DISI Sud-Ouest, **les élus du personnel tous syndicats confondus ont exigé la réintégration de deux dossiers qui avaient été arbitrairement retirés de la liste précédente par le directeur** (voir déclaration des élus CGT, Solidaires, FO et CFDT ci-contre).

Vos élus, en menaçant de quitter la séance sans avoir obtenu satisfaction, ont démontré que l'action unie paye !

En effet, tout en essayant de justifier sa démarche unilatérale (conséquence de la diminution des promotions potentielles à la L.A nationale), le Président est rapidement revenu sur sa décision en réintégrant les deux dossiers classés l'an dernier par la CAPL.

Il s'agit, comme indiqué dans notre déclaration commune, de respecter les agents qui postulent à la Liste d'aptitude en ne les traitant pas comme de simples pions.

Après s'être concertés, les élus ont donc participé aux travaux de la CAP tout en regrettant que le Président ne s'engage pas sur l'exigence de respecter le classement établi l'an dernier. Rappelons que la CAP ne se prononce pas sur le classement des dossiers qui reste une prérogative du Directeur.

la suite page2

Les élu(e)s CGT à la CAP Locale n°2 (cat.B) :

- Josiane CORNU (CID 64)
- Pascal OUZEAU (Dév - ESI Bx Garonne)
- Agnès CAZADE (AT - ESI Bx Garonne)
- Nicolas FABRE (Dév - ESI Bx Garonne)

La CAP a donc été l'occasion d'un débat sur les critères et la démarche du Directeur concernant la L.A. de C en B.

Plus de sélection :

Dans le contexte de réduction des places, le directeur annonce un examen encore plus poussé des dossiers classés « très bons » et « à revoir » .

Quatre critères seront retenus :

- capacité à prévoir et à prendre des décisions
- sens du travail en équipe
- disponibilité
- capacité à rendre compte

Tous les éléments du dossier seront par ailleurs passés au crible, y compris la participation à la sélection par concours. Le directeur avise sa volonté de rajeunissement des L.A. (quadragénaires).

La CGT revendique :

Pour la CGT, les moyens de promotions : concours externes, internes et listes d'aptitude ne sauraient être placés au même plan. Au lieu et place d'un examen subjectif des dossiers fut-il « approfondi », la CGT revendique au lieu et place de la liste d'aptitude **la création d'examens professionnels basés principalement sur une reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle des agents avec un nombre de places significatif.**

Pour la CGT, dans le cadre imposé de la liste d'aptitude, il s'agit avant tout d'assurer **la transparence des critères de sélection de l'administration, la défense des personnels et faire valoir ses revendications.**

Pour la CGT **il ne doit pas y avoir de critère d'exclusion relatif à l'âge des postulants.**

Au titre de l'année 2017 :

99 agents pouvaient postuler
27 ont postulé
3 nouveaux dossiers
La potentialité annoncée est de 2 passages de C en B

En début de la CAPL la répartition est la suivante :

4 dossiers « excellent »
12 « très bon »
11 « à revoir »

La CAPL a examiné TOUS les dossiers.

Trois dossiers « Très bon » ont été réservés pour l'année prochaine en « excellent », le Président refusant d'abonder la liste existante:

Patrice DURAND
Philippe LEMOULT
Véronique CHABANNES

Deux dossiers « à revoir » sont passés « Très bon » :

Alexandre LAVIGNAC
Isabelle MILLET

Après examen et débat de la CAPL sur tous les dossiers, l'ensemble de la parité syndicale a voté **POUR** l'évolution des 2 dossiers à « Très bon » et **CONTRE** la non évolution des autres dossiers.

A la fin de la CAPL, le président a présenté son classement des dossiers sélectionnés « excellent » :

- 1- Marc LASSISTE
- 2- Serge LABOUYRIE
- 3- Éveline MONTJAUJ
- 4- Danielle BARRUET

Ce nouveau classement par rapport à l'an dernier marque la volonté affirmée du Directeur d'appliquer de nouveaux critères de sélection (âge des candidats notamment). Par ailleurs le Président s'est engagé à informer par la voie hiérarchique, tous les agents dont les dossiers ont été examinés.



Bulletin d'adhésion

Solidaire, pas solitaire : c'est ça la CGT Finances Publiques à la DISI-SO Sud-Ouest

Nom, Prénom :

Date :

Grade :

Adresse administrative :

Adresse mél :